

5 - REGLEMENT GRAPHIQUE  
EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE  
Plan de la trame verte et bleue

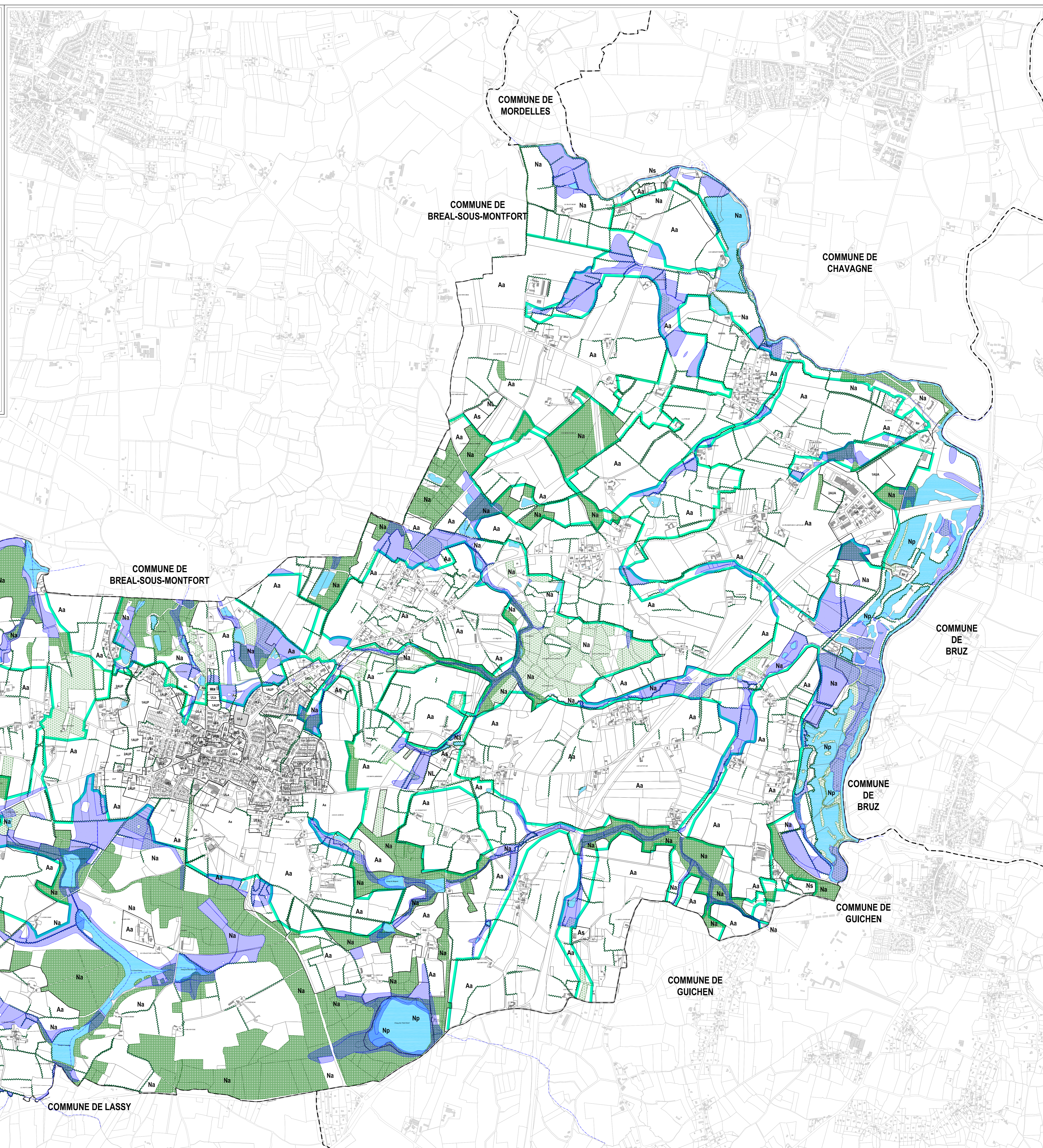
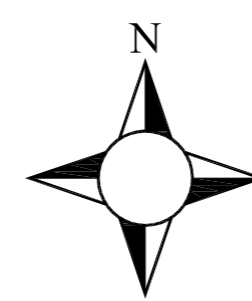
— Limite de zone ou de secteur  
Aa Nom de zone ou de secteur

PRESCRIPTIONS

- Trame Verte et Bleue (L. 151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé à protéger, à créer ou à conserver (L.113-1 du CU)
- Bois, haie, alignement d'arbres (L. 151-19 et L. 151-23 du CU)
- Réservoirs de biodiversité bocagers (R. 151-43-4° du CU)
- Localisation de cours d'eau (L. 151-23 du CU)
- Zone humide\* (L. 151-23 du CU)

\* Une zone humide étant un milieu vivant et donc évolutif, l'inventaire des zones humides ne peut pas être définitif, ni exhaustif. Les mesures de préservation et de protection prévues par le présent règlement doivent donc s'appliquer non seulement aux zones humides inventoriées, mais aussi à celles susceptibles d'être découvertes ultérieurement (hors d'une intervention dans un terrain par exemple).

0 100 m 500 m 1 000 m



COMMUNE DE MORDELLES

COMMUNE DE BREAL-SOUS-MONTFORT

COMMUNE DE CHAVAGNE

COMMUNE DE BREAL-SOUS-MONTFORT

COMMUNE DE BREAL-SOUS-MONTFORT

COMMUNE DE BRUZ

COMMUNE DE BRUZ

COMMUNE DE BAULON

COMMUNE DE GUCHEN

COMMUNE DE GUCHEN

COMMUNE DE BAULON

COMMUNE DE LASSY

AMBIANCE LIBRAIRIE ET ARCHITECTURE  
10 rue de la République  
44100 Nantes  
02 51 12 12 12  
www.ambiance-librairie.com